

Auto-école de la gare
3 Place de la Nouvelle Gare – 93800 Épinay-sur-Seine
01 48 22 38 20
autoecoledelagare@hotmail.com

TVA : FR80988684486
SIRET : 988 684 486 000 18
Agrément : E26 093 0004 0
Enregistré sous le numéro NDA 11931261993
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)



MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES – PERMIS A

FORMATION THÉORIQUE :

L'auto-école propose des cours thématiques et des tests d'évaluation en présentiel et en ligne.

ORGANISATION ET HORAIRES DES COURS THÉORIQUES EN PRÉSENTIEL

1. Des cours thématiques organisés en cours collectifs et/ou individuels :

Les cours thématiques sont animés par un enseignant de la conduite titulaire des qualifications requises pour l'enseignement de la catégorie A2.

Le programme des cours thématiques est indiqué dans l'annexe jointe.

2. Des tests d'évaluation organisés en cours collectifs et/ou individuels :

Les tests d'évaluation se composent de séries de 40 questions conformes à l'examen officiel de l'Épreuve Théorique Moto (ETM).

Horaires des cours théoriques :

- Pour les cours thématiques : Les mercredis et vendredis de 15h à 20h.
- Pour les tests d'évaluation : Toute la semaine de 10h à 12h et de 15h à 20h et le samedi de 10h à 14h.

ORGANISATION ET HORAIRES DES COURS THÉORIQUES EN LIGNE

1. Des cours thématiques qui portent sur :

- Les règles de circulation spécifiques aux motocyclettes ;
- Le conducteur ;
- La route ;
- Les autres usagers de la route;
- Les notions diverses ;
- Les premiers secours ;
- Les spécificités de la conduite d'un deux-roues motorisé ;
- L'équipement du motocycliste ;
- La mécanique et les vérifications de la moto ;
- L'environnement.

2. Des séries thématiques de 10 questions en nombre illimité.

3. Des tests d'évaluation.

4. Des examens blancs conformes à l'examen du code de la route.

Horaires des cours théoriques :

- Les accès à la plateforme de formation en ligne sont disponibles 7j/7 et 24h/24 depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur disposant d'une connexion Internet.
- L'auto-école peut suivre la progression des élèves ainsi que leurs résultats afin d'adapter l'accompagnement pédagogique lors des séances en présentiel.
- Les supports en présentiel et en distanciel sont complémentaires et permettent une progression pédagogique individualisée.

FORMATION PRATIQUE :

La formation pratique est organisée afin de permettre à l'élève d'acquérir progressivement les compétences nécessaires à une conduite autonome, sûre et responsable d'une motocyclette de catégorie A2. Les leçons alternent des exercices réalisés hors circulation (plateau) et en circulation, afin de préparer l'élève à maîtriser sa moto dans toutes les situations rencontrées au quotidien. Les formations sont réalisées sur piste, en agglomération, hors agglomération, sur voies rapides lorsque cela est possible, ainsi que dans différentes conditions de circulation et météorologiques.

La formation pratique s'articule autour des quatre compétences du REMC :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la motocyclette à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation ;

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

ORGANISATION ET HORAIRES DES COURS PRATIQUES

Les leçons de conduite sont organisées en petits groupes de deux à trois élèves maximum, afin de garantir un accompagnement pédagogique personnalisé, adapté au niveau de chacun, tout en tenant compte des disponibilités et du matériel de formation. Cet effectif réduit permet à l'enseignant d'assurer un suivi individualisé, des temps d'échange réguliers et une progression optimale de chaque élève.

Afin de favoriser une progression régulière, un rythme moyen de deux heures de conduite par semaine est recommandé.

Des bilans de compétences sont réalisés tout au long de la formation afin d'évaluer la progression de l'élève.

Un examen blanc des exercices du plateau et une évaluation en circulation peuvent être proposés avant toute présentation aux épreuves pratiques du permis de conduire de la catégorie A2.

ANNEXE

PROGRAMME DE FORMATION THÉORIQUE

COURS THÉMATIQUES

FAMILLE 1 L DISPOSITIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

- La signalisation verticale et horizontale.
- Les règles de priorité.
- Les limitations de vitesse.
- Le positionnement sur la chaussée.
- Les intersections, giratoires et dépassements.
- Les règles de circulation sur les différents réseaux routiers.
- Les conditions particulières de circulation.

FAMILLE 2C : Le conducteur

- Les capacités physiques et psychologiques du conducteur.
- Les facteurs de risque.
- L'alcool, les stupéfiants et les médicaments.
- La fatigue et la somnolence.
- La perception des risques.
- Les distances de sécurité.
- L'anticipation.
- Les spécificités de la conduite d'un deux-roues motorisé.

FAMILLE 3R : LA ROUTE

- Les caractéristiques des différentes infrastructures.
- Les conditions météorologiques.
- L'adhérence.
- La visibilité.
- L'adaptation de la vitesse.
- Les trajectoires de sécurité.
- Les situations particulières de circulation.

FAMILLE 4U : LES AUTRES USAGERS

- Les piétons.
- Les cyclistes.
- Les EDPM.
- Les deux-roues motorisés.
- Les poids lourds.
- Les transports en commun.
- Les véhicules agricoles.
- Les véhicules d'intérêt général.
- Le partage de la route.

FAMILLE 5D : RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DIVERS

- Les documents administratifs.
- L'assurance.
- Le permis probatoire.
- Le permis à points.
- Les infractions et sanctions.
- Les responsabilités du conducteur.
- Le transport d'un passager.
- Le chargement.

FAMILLE 6M : ÉLÉMENTS MÉCANIQUES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ

- Les commandes.
- Les témoins.
- Les pneumatiques.
- Le système de freinage.
- La transmission.
- Les suspensions.
- Les feux et dispositifs de signalisation.
- Les vérifications de sécurité.
- L'entretien courant de la motocyclette.

FAMILLE 7S : ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET AUTRES ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES

- Le casque.
- Les gants homologués.
- Les chaussures ou bottes adaptées.
- Les vêtements de protection.
- Les protections dorsales.
- Les équipements de haute visibilité.
- Les équipements de sécurité de la motocyclette.

FAMILLE 8E : RÈGLES D'UTILISATION DU VÉHICULE EN RELATION AVEC LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- L'éco-conduite.
- La réduction de la consommation de carburant.
- La limitation des émissions polluantes.
- La réduction des nuisances sonores.
- L'entretien du véhicule dans une démarche respectueuse de l'environnement.

FAMILLE 9A : Premiers secours

- Protéger.
- Alerter.
- Secourir.
- Les comportements à adopter en cas d'accident.
- La prévention du suraccident.